COUPE DE FRANCE Phase qualificative 2024

Matches sur rendez-vous du 1er tour au ¼ de Finale inclus.
Les Clubs receveurs peuvent demander un droit de table de 12€.
Les tirages au sort sont publics : les lieux et horaires sont précisés sur le site FFB et sur le site du comité quelques jours avant.
Lors des 2 ou 3 premiers tours les équipes les mieux classées peuvent être exemptées, pour les besoins de l'organisation, afin d'obtenir un multiple de 4 et le comité est découpé en 2, 3 ou 4 poules géographiques.
A partir du cadrage inclus le tirage au sort est intégral.
Les règles : La Coupe de France est une épreuve Open et donc les joueurs en activité professionnelle sont prioritaires pour fixer l'heure des rencontres afin de ne pas entraver leur travail.
Si la distance séparant les clubs d'inscription des équipes est supérieure à 60 km, ces équipes doivent trouver un lieu de match à mi-distance à défaut d'autre accord.
Faute d'accord, un lieu, une date et un horaire de rencontre seront fixés par le directeur des compétitions.
Le gagnant du match doit inscrire le résultat sur le site de la FFB. Pour cela il faut connaître les N° de licences de tous les joueurs ayant disputé le match ainsi que le nombre de mi-temps jouées par chacun.
Une équipe déclarant forfait doit en informer le Directeur des Compétitions :
Par mail diane.olivan@wanadoo.fr ou par sms au 06 74 86 19 41.

Entrée des équipes	IC	DLI	Tirage au sort	DL match
Tour 1 (28 donnes)	IC<212	Ma 26/12/23	Je 28/12/23	Sa 27/01/24
Repêchage			Lu 29/01/24	Sa 02/03/24
Tour 2 (28 donnes)	212≤ IC≤ 272	Lu 26/02/24	Lu 04/03/24	Di 31/03/24
Repêchage			Ma 02/04/24	Ma 30/04/24
Tour 3 (28 donnes)	273≤ IC≤392	Lu 26/02/24	Je 02/05/24	Me 29/05/24
Repêchage			Ve 31/05/24	Me 26/06/24
Cadrage (28 donnes)	IC>392	Lu 26/02/24	Ve 28/06/24	Je 05/09/24
¼ Finale de Comité (3x 10 donnes)			Sa 07/09/24	Lu 30/09/24

♥ ♠ ♦ ♣

Exemptions :

Pour toutes les compétitions, et afin d'en améliorer l'organisation, des paires et des équipes pourront être exemptées sur décision du Directeur des Compétitions.
Elles devront s'acquitter du paiement reversé à la FFB.
Ce règlement complémentaire sera effectué lors du 1er tour de jeu.
Pour la division Expert, les paires d'IC ≥ 190 et les équipes d'IC ≥ 380 pourront être exemptées du 1° tour en fonction du nombre d'inscrits et des impératifs d'organisation.